



Succession mobilier

Par meneut

Bonjour,

à la mort de son père ma femme est devenue usufruitière
des biens immobiliers et mobiliers à 50%.

Sa mère 90 ans est l'objet d'un abus de faiblesse de faiblesse de la part d'un neveu de son mari.
tableaux de maître,bijoux.....emmenés par ce dernier

Je n'ai pas d'inventaire mais des photos des tableaux

Que puis-je faire pour porter plainte?

Je sais ou sont les tableaux

Pour porter plainte je n'ai que la photo de 3 tableaux
en place à une époque chez ma belle mère.

Je n'ai pas fait d'inventaire,en famille c'est difficile.

La solution serait très certainement les assurances qui
peuvent prouver qu'à une époque tous les objets de valeur étaient en place.

Si je porte plainte auprès du procureur ou du commissariat je crains que le neveu s'il le sait ne fasse disparaître les
tableaux qui sont accrochés chez lui?

cordialement